



28 septembre : le droit à l'IVG, toujours une lutte !

2024 restera comme l'année qui a vu l'inscription de la « liberté garantie » pour les femmes de recourir à l'Interruption Volontaire de Grossesse dans la Constitution française. Cela reste une grande victoire féministe presque 50 ans après la légalisation de l'avortement. La victoire des associations féministes qui ont milité sans relâche, des syndicats et des élus qui ont remis le sujet à l'agenda des assemblées.

Pour autant l'avortement reste un véritable parcours de la combattante pour certaines femmes. Accueil culpabilisant, désinformation, double clause de conscience, centres IVG fermés (40 % des maternités de proximité ont fermé en 20 ans, et plus de 130 centres IVG), autant d'écueils pour les femmes. Situation encore aggravée pour les mineures, les migrantes ou les femmes en grande précarité.

Les décisions politiques, prises par un gouvernement qui prétend faire de l'égalité une grande cause, creusent les inégalités et mettent particulièrement à mal la santé des femmes en France. Les groupes de pression anti-choix français et internationaux attaquent le droit à l'avortement, notamment sur internet en donnant de fausses informations et en culpabilisant les femmes.

La Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture de la Confédération Générale du Travail est féministe : elle lutte contre toutes formes de freins à l'exercice du droit des femmes et revendique l'accès réel à l'IVG. L'allongement du délai à 14 semaines de grossesse, l'inscription de la liberté garantie ne suffisent pas si, dans les faits, les femmes se retrouvent démunies et seules. Il est urgent de rouvrir et d'ouvrir les centres IVG et maternités de proximité pour faciliter l'accès des femmes à leurs droits, et aussi de soutenir les associations qui militent pour ces droits, comme le Planning Familial.

La FERC CGT exige la mise en place réelle des 3 séances annuelles d'information et d'éducation de toutes et tous à la vie affective et sexuelle, dans l'enseignement public et privé sous contrat avec l'État, comme le stipule la loi de 2001.

La FERC CGT œuvre aussi pour que la France se batte pour l'inscription du droit à l'IVG dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

La FERC CGT appelle à participer le plus largement possible aux initiatives qui auront lieu partout en France à l'occasion de la journée internationale pour le droit à l'avortement le 28 septembre.

Montreuil le 16 septembre 2024